



Trousseau d'entrée en USLD



TROUSSE DE TOILETTE

- Savon liquide de toilette
- Brosses à dents (et/ou brosse pour appareil dentaire), dentifrice, gobelet, gel adhésif pour appareil dentaire et pastilles. Privilégier le brosses à poils souples.
- Shampoing, démêlant si besoin
- Brosse à cheveux, peigne (élastiques à cheveux, barrettes, épingles à chignons...)
- Produits de beauté si habituel
- Boite de mouchoirs en papier

LISTE COMPLÉMENTAIRE POUR LES HOMMES

- Rasoir + lames + mousse à raser
- Rasoir électrique (batterie ou piles, avec piles de rechange)

Tout au long du séjour, les produits devront être renouvelés autant que besoin

TROUSSEAU DE VÊTEMENTS ET LINGE

À MARQUER IMPÉRATIVEMENT

- 8 maillots de corps en coton**
Pour femme si besoin : soutien gorges
- 8 culottes/slips/caleçons**
- 8 tenues confortables**
(robes/jupes/pantalons/survêtements/bermudas en été)
- 8 chemisiers/chemises/Tee-shirts/polos**
- 8 paires de chaussettes**
(ou bas ou collants pour les femmes)
- 8 pulls ou gilets**
- 1 peignoir**
- 5 pyjamas/chemises de nuit**
- 1 paire de chaussures de sport confortables**
- 1 veste ou blouson d'été**
- 1 manteau ou imperméable**
- 2 paires de chaussons fermés**
- 2 paires de chaussures fermées**
- 1 chapeau ou casquette** (selon la saison)
- 1 foulard**
- 1 plaid et 1 couverture**
- 4 grandes serviettes de toilette**
- 6 petites serviettes de toilette**
- 12 gants de toilette**
- 6 serviettes de table**
- 2 tapis de bain**
- 8 bavoirs tissus**
- 1 sac pour le linge sale**

APPAREILLAGE

Pensez à l'**appareillage indispensable en fonction des besoins de chacun** (recommandation de les faire graver au nom du patient), et **leurs boîtes de rangement identifiées au nom du patient** :

- Appareil dentaire
- Appareil auditif
- Lunettes ...



QUELQUES INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES...



Ce trousseau correspond à l'équipement minimum à respecter.

Merci de bien vouloir tenir compte de la saison.



Pensez à vérifier régulièrement la **qualité du marquage sur les vêtements** (étiquette qui doit être cousue à un endroit visible du vêtement) . Le marquage du linge (étiquette cousue) est obligatoire même si l'entretien est assuré par la famille.



Le personnel soignant ne procédant pas au **tri du linge**, son entretien est assuré soit par l'établissement, soit par la famille mais, en aucun cas, une partie du traitement par la famille et l'autre par l'établissement. Ceci afin d'éviter tout risque d'erreur.

Si l'entretien du linge est assuré par la famille, **merci de fournir un sac nominatif pour entreposer le linge sale du patient.**



Le linge est à **renouveler en fonction de l'usure des vêtements**. Le linge, hors d'usage, sera entreposé par le personnel dans un sac nominatif, en bas de l'armoire du patient à l'attention des familles.



Le **nettoyage à sec n'est pas assuré** par l'établissement. L'établissement décline toute responsabilité pour le linge fragile (soie, cachemire, angora, mohair, laine, lin et tricot de corps en Damart).

Favoriser le linge en coton.



Par mesure d'hygiène, **le linge personnel souillé ne doit pas rester plus de 48 heures** dans le sac de linge. Au-delà de ce délai, il fera l'objet d'une procédure systématique d'entretien par l'établissement.